Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2022 • Code sujet : **22-MGDENC1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Obligation de sécurité, droit de retrait et licenciement (5 questions) **Page 3**

2. Épargne des ménages, croissance économique et investissements (6 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 7-Sujet.pdf

1. Obligation de sécurité, droit de retrait et licenciement

Éric GUERIN travaille dans une SARL où il manipule un acide puissant sans équipement de protection et a alerté la gérante sur le manque d'aération de l'atelier. Après avoir appris qu'il est atteint d'une maladie de la peau, il cesse son activité en invoquant son droit de retrait, puis est licencié après le blocage de la fabrication et des retards de livraison.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Éric GUERIN est un salarié lié par un contrat de travail à la SARL Echinox, son employeur, représentée par sa gérante Marie DESBOIS. Affecté à un poste exposé à un risque chimique, il signale plusieurs fois le manque d'aération et l'absence d'équipements de protection. Après avoir appris qu'il est atteint d'une maladie de la peau, il cesse de travailler en invoquant son droit de retrait. Son absence bloque la fabrication et retarde les livraisons. L'employeur le licencie ; le salarié peut contester cette rupture devant le conseil de prud'hommes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salarié exposé à un risque chimique, Éric GUERIN exerce son droit de retrait, puis est licencié et peut contester cette rupture.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que Marie DESBOIS peut avancer pour justifier le licenciement de son salarié.

Marie DESBOIS peut soutenir que l'exercice du droit de retrait suppose que le salarié ait un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger grave et imminent. Elle peut contester que cette condition soit remplie et affirmer que les protections étaient suffisantes, même si l'absence d'équipements décrite dans les faits fragilise cet argument. Elle peut aussi invoquer la désorganisation de l'entreprise : Éric est seul à son poste, la fabrication est bloquée et les livraisons retardées. L'annexe 3 rappelle qu'une perturbation peut justifier un licenciement si la fonction est essentielle. Mais elle concerne une salariée absente pour maladie : son application au retrait d'Éric n'est pas automatique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur peut invoquer un retrait injustifié et la désorganisation causée par l'absence d'un salarié occupant un poste essentiel.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que peut avancer Éric GUERIN pour contester son licenciement.

Selon les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail, l'employeur doit protéger la santé des salariés, prévenir les risques et privilégier les protections collectives. Or Éric manipule un acide puissant sans équipement de protection et a alerté plusieurs fois sa gérante au sujet de l'aération ; sa maladie renforce ses inquiétudes. Selon l'annexe 2, il peut se retirer s'il a un motif raisonnable de penser qu'un danger grave et imminent menace sa santé, sans avoir à prouver que le danger est avéré. Si son retrait est légitime, le licencier pour l'avoir exercé est contestable. La désorganisation ne justifie pas, à elle seule, une sanction de ce droit.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le défaut de prévention et le risque chimique peuvent justifier le retrait ; le licenciement pour son exercice est contestable.

Au choix

Question 4a. Expliquez pourquoi le juge a le devoir d'interpréter les faits pour appliquer la règle de droit.

La règle de droit est générale et abstraite, alors que le litige repose sur des circonstances particulières. Le juge doit donc qualifier les faits et vérifier s'ils correspondent aux conditions prévues par la règle. Il doit notamment apprécier si les conditions de travail faisaient raisonnablement craindre à Éric un danger grave et imminent, et si la perturbation invoquée par l'employeur peut justifier le licenciement. Cette interprétation permet d'adapter la règle au cas concret et de rendre une décision juridiquement fondée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le juge qualifie et interprète les faits pour vérifier si la règle de droit s'applique au litige.

Question 4b. Justifiez la protection spécifique du salarié dans la conclusion et la rupture du contrat de travail.

Le salarié est subordonné à l'employeur et dispose souvent d'un pouvoir de négociation inférieur. Le droit du travail vise à compenser ce déséquilibre par des règles protectrices. Lors de la conclusion du contrat, la liberté contractuelle est encadrée par des règles impératives, notamment l'interdiction des discriminations. Lors de la rupture, l'employeur doit respecter la procédure applicable et, pour un licenciement, invoquer une cause réelle et sérieuse. Le salarié peut contester la décision devant le conseil de prud'hommes, qui vérifie le respect de ces règles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le droit du travail protège le salarié, partie subordonnée, lors de la conclusion et de la rupture du contrat.

2. Épargne des ménages, croissance économique et investissements

Les annexes fournissent des données françaises de revenu disponible, de consommation et d'épargne en 2020, ainsi qu'un graphique comparant l'évolution du taux d'épargne et de la croissance du PIB entre 2008 et 2020. Elles abordent aussi les motifs d'épargne, le label Relance, les investissements étrangers et les effets de la transformation de l'épargne en consommation sur la croissance.

Question 1. Présentez la notion de taux d'épargne et retrouvez par le calcul la propension moyenne à épargner en 2020.

Le taux d'épargne est la part du revenu disponible brut (RDB) consacrée à l'épargne plutôt qu'à la consommation. Il se calcule ainsi : épargne brute ÷ RDB × 100. En 2020, l'épargne brute est de 319,7 milliards d'euros et le RDB de 1 494,7 milliards d'euros. Donc : 319,7 ÷ 1 494,7 × 100 = 21,39 % après arrondi. C'est la propension moyenne à épargner des ménages.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **2020 : 21,39 %**

Question 2. Identifiez l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'épargne et la croissance du PIB à partir des données du graphique.

En 2020, année de la crise sanitaire, le taux d'épargne augmente fortement : il passe d'environ 15 % en 2019 à environ 21,4 %. À l'inverse, la croissance du PIB, proche de 1,8 % en 2019, chute à environ −8 %. Les confinements ont limité les possibilités de consommation et accru l'épargne, tandis que les restrictions et l'arrêt de certaines activités ont provoqué une forte contraction de la production.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2020, le taux d'épargne bondit tandis que le PIB se contracte fortement.

Question 3. Rappelez les différentes causes d'épargne d'un ménage.

Les ménages épargnent pour plusieurs motifs :

- financer un projet, notamment l'achat d'un logement ;
- se protéger contre les imprévus, comme le chômage ou une dépense importante ;
- préparer la retraite en accumulant un patrimoine durant la vie active ;
- obtenir des intérêts, surtout lorsque le taux de rémunération est attractif.

Le niveau de revenu joue aussi : selon Keynes, la consommation est d'abord déterminée, et l'épargne correspond à la part restante. Les ménages ayant un revenu plus élevé peuvent donc épargner davantage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les ménages épargnent pour leurs projets, les imprévus, la retraite ou les intérêts, et leur épargne dépend aussi de leur revenu.

Question 4. Montrez en quoi les investissements directs à l'étranger (IDE) ainsi que le label Relance peuvent être bénéfiques à l'activité économique de la France.

Levier	Effet sur l'activité économique française
IDE	Apport de capitaux, projets d'investissement, création ou maintien d'emplois.
Label Relance	Orientation de l'épargne vers les entreprises françaises, notamment les TPE, PME et ETI.

En 2019, les investissements internationaux en France ont compté 1 468 projets, en hausse de 11 %, et près de 40 000 emplois créés ou sauvegardés. Le label Relance oriente l'épargne des particuliers vers des fonds qui investissent dans les entreprises françaises : ils doivent consacrer 30 % à 60 % de leurs actifs à ces entreprises, dont une part minimale aux fonds propres des TPE, PME ou ETI. Ces financements soutiennent leur développement et l'emploi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les IDE apportent des capitaux et des emplois ; le label Relance dirige l'épargne vers le financement des entreprises françaises.

Au choix

Question 5a. Rédigez une argumentation répondant à la question : « L'épargne permet-elle de dynamiser la croissance économique ? »

L'épargne peut dynamiser la croissance si elle finance l'investissement des entreprises. Les fonds et les banques peuvent transformer les sommes épargnées en financements pour développer la production, innover ou créer des emplois. Le label Relance illustre cette possibilité en orientant une partie de l'épargne vers les entreprises françaises.

Mais si l'épargne n'est pas investie et remplace la consommation, la demande adressée aux entreprises diminue. L'annexe 6 indique que, dans le scénario sans désépargne, la croissance mondiale passerait de 4,5 % à 4 %, soit une baisse de 0,5 point. L'effet de l'épargne dépend donc de son utilisation : elle soutient la croissance lorsqu'elle finance l'investissement, mais peut freiner l'activité si elle reste inutilisée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'épargne soutient la croissance lorsqu'elle finance l'investissement, mais peut la freiner si elle réduit la consommation sans financer l'activité.

Question 5b. Rédigez une argumentation répondant à la question : « Le développement du commerce international favorise-t-il la croissance économique d'un pays ? »

Le commerce international peut favoriser la croissance, car les exportations élargissent les débouchés des entreprises et peuvent accroître la production et l'emploi. La spécialisation permet aux pays de développer leurs avantages, tandis que les importations donnent accès à des biens, des technologies et des intrants parfois moins coûteux. Le commerce extérieur peut aussi soutenir l'activité : l'annexe 6 indique que la croissance allemande serait moins pénalisée que celle des autres pays de la zone euro grâce à lui.

1. **Limite :** la concurrence étrangère peut fragiliser certaines entreprises et certains emplois.
2. **Condition :** les gains dépendent de la capacité du pays à rester compétitif et à accompagner les secteurs fragilisés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le commerce international peut stimuler la croissance par les exportations, la spécialisation et les importations, mais ses effets dépendent de la compétitivité du pays.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC STMG

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2022, sujet 22-MGDENC1, d'une durée de 4 heures et de coefficient 16. Ses deux parties indépendantes, chacune notée sur 10, évaluent l'analyse de l'obligation de sécurité, du droit de retrait et du licenciement, puis les calculs et raisonnements sur l'épargne, les IDE, le commerce international et la croissance.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le taux d'épargne correspond à l'épargne brute divisée par le revenu disponible brut, puis multipliée par 100.
- L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de ses salariés.
- Le droit de retrait s'exerce face à un danger grave et imminent pour la vie ou la santé du salarié.
- L'épargne peut financer l'investissement, tandis qu'une consommation faible peut freiner la croissance économique.

Points de vigilance & attentes du jury

- Calculez le taux d'épargne avec l'épargne brute et le revenu disponible brut, puis exprimez le résultat en pourcentage.
- Lisez les deux axes du graphique et distinguez l'évolution du taux d'épargne de celle du PIB.
- En droit, reliez les règles des annexes aux faits et présentez distinctement les arguments des deux parties.
- Pour la question de synthèse, choisissez une seule proposition et développez une argumentation structurée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la propension moyenne à épargner en 2020 ?

Divisez l'épargne brute par le revenu disponible brut, puis multipliez par 100. Avec les données de l'annexe 1, le calcul est 319,7 ÷ 1 494,7 × 100, soit environ 21,39 %.

Q : Quelles conditions encadrent le droit de retrait d'un salarié ?

Le salarié peut quitter son poste ou refuser de s'y installer s'il se sent potentiellement menacé par un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il informe l'employeur et peut interrompre son activité jusqu'à la mise en place de mesures de prévention adaptées.

Q : Dois-je traiter les deux questions de synthèse de la partie économique ?

Non. Après les questions 1 à 4, vous rédigez une argumentation sur une seule des deux propositions : l'effet de l'épargne sur la croissance ou celui du développement du commerce international.

Q : Que faut-il démontrer pour analyser le licenciement dans cette situation ?

Confrontez les arguments de la gérante et du salarié aux règles applicables, notamment l'obligation de sécurité et le droit de retrait. Appuyez chaque argument sur les faits et les annexes, sans confondre la règle de droit et son application.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2022/Bac STMG - Droit et économie - Session 2022 - 7-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.